



Direction de la Solidarité  
et de la Cohésion Sociale  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

**DECISION**

**DEC/2024/PE/132**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de L'association Cric Crac Compagnie représentée par Madame Gaëlle WALLEZ, Directrice, une convention pour un atelier « éveil musical », à la date ci-dessous, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé avec l'association Cric Crac Compagnie, Ferme Saint Sauveur- Avenue du Bois - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, une convention d'intervention pour un atelier « éveil musical », à la date suivante, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem :

- Mercredi 2 Octobre 2024, de 9h30 à 10h30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de l'association Cric Crac Compagnie.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 82 € TTC  
En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem le

19 JUIN 2024

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL